



Règlement Rules

CARTOONISTS VS CONSPIRACY

CONCOURS INTERNATIONAL DE DESSINS DE PRESSE 2019 - 2020



En partenariat avec:



Et avec le soutien de:



Français

PRÉAMBULE

La montée en puissance du conspirationnisme au cours des vingt dernières années, la multiplication des fausses nouvelles sur Internet et l'émergence inquiétante d'une ère dite de la « post-vérité », où les faits semblent compter de moins en moins dans le débat public, sont des sujets de préoccupation pour tous ceux qui entendent défendre les valeurs démocratiques et contrer les discours de type négationniste.

Afin de contribuer à lutter contre le conspirationnisme, il est lancé un concours international de dessins de presse « Cartoonists Vs. Conspiracy » auquel les dessinateurs de presse du monde entier sont invités à participer dans un esprit d'attachement aux valeurs démocratiques et de refus du racisme, de l'antisémitisme et de toutes formes de négationnismes.

Article 1 : Les organisateurs du concours « Cartoonists Vs. Conspiracy » sont *le Mémorial de Caen* (esplanade du général Eisenhower, CS 55026, 14050 Caen cedex 4) et l'Observatoire du conspirationnisme (8 rue du Général Renault, 75011 Paris).

Article 2 : Les partenaires du concours sont : la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) et le magazine *L'Histoire*

OBJECTIF DU CONCOURS

Article 3 : Le concours « Cartoonists Vs. Conspiracy » est destiné à faire réfléchir autour du conspirationnisme, des théories du complot et du défi qu'ils représentent pour la démocratie. Il a pour objectif de lutter contre la vision conspirationniste du monde ou encore le « style paranoïaque », c'est-à-dire la croyance que des puissances occultes tirent secrètement les ficelles de la politique, de l'économie, de la science ou des médias, manipulant l'opinion publique et tramant en permanence de sombres complots.

English

PREAMBLE

The rise of conspiracism in the last twenty years, the proliferation of fake news on the Internet and the worrying emergence of an era called "post-truth", where the facts seem to count less and less in the public debate, are of concern to all those who wish to defend democratic values and counter negationist discourses.

In order to help fight against conspiracy theories, an international press cartoon contest "Cartoonists Vs. Conspiracy" has been launched in which cartoonists from all over the world are invited to participate in a spirit of commitment to democratic values and rejection of racism, anti-Semitism and all forms of negationism.

Article 1: The organizers of the "Cartoonists vs Conspiracy" contest are *Le Mémorial de Caen* (esplanade du General Eisenhower, CS 55026, 14050 Caen Cedex 4) and L'Observatoire du conspirationnisme (8 rue du General Renault, 75011 Paris).

Article 2: The partners of the contest are: The Interministerial Delegation for the Fight against Racism, Anti-Semitism and anti-LGBT Hate (Dilcrah) and the magazine *L'Histoire*.

OBJECTIVE OF THE CONTEST

Article 3: The "Cartoonists vs. Conspiracy" contest is intended to make people think about conspiracism, conspiracy theories and the challenge they pose to democracy. Its purpose is to fight against the conspiratorial vision of the world or the "paranoid style", that is to say the belief that occult powers secretly pull the strings of politics, economics, science or media, manipulating public opinion and constantly plotting dark conspiracies.

Français

THÈMES DES DESSINS

Article 4 : Les dessins présentés pourront avoir pour thème :

- le conspirationnisme en général, sa rhétorique, sa phraséologie, sa logique douteuse ;
- une ou plusieurs théories du complot portant notamment sur des événements historiques ou marquants (attaques du 11 septembre 2001, décès d'une personne célèbre, catastrophes naturelles, épidémies, guerres, révolutions, phénomènes inexplicables...) ;
- des thèses négationnistes portant notamment sur des massacres de masse ou des crimes contre l'humanité (génocide des Arméniens, génocide des Juifs d'Europe, génocide des Tutsi du Rwanda...).

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Article 5 : Le concours sera officiellement lancé le 1er novembre 2019.

Article 6 : Le concours est ouvert aux dessinateurs de presse du monde entier à l'exclusion de celles et ceux qui ont participé ou contribué à des événements dont les buts et objectifs sont contraires à l'éthique du présent concours.

Article 7 : Chaque dessinateur de presse enverra au moins un et au plus trois dessins édités ou non édités mais non primés.

Les dessins doivent être numérisés en respectant la définition suivante : 300 DPI (au moins), format A4 (21 x 29,7 cm) ou A3 (29,7 x 42 cm).

Article 8 : Chaque dessinateur de presse enverra une courte biographie (environ 300 signes en français ou en anglais) et une photo (format portrait) en même temps que ses dessins.

Article 9 : Les dessins doivent être envoyés au plus tard le 31 mars 2020 à minuit à l'adresse suivante uniquement : cartoonawards@conspiracywatch.info

English

THEMES OF THE CARTOONS

Article 4: The cartoons presented may have as theme:

- conspiracism in general, its rhetoric, its phraseology, its dubious logic;
- one or more conspiracy theories including historical or significant events (September 11 attacks, death of a famous person, natural disasters, epidemics, wars, revolutions, unexplained phenomena...);
- negationism in general including not only Holocaust denial but as well mass killings or crimes against humanity (genocide against the Armenians of the Ottoman empire, Cambodian genocide, genocide against the Tutsi of Rwanda...).

TERMS OF PARTICIPATION

Article 5: The contest will be officially launched on November 1st, 2019.

Article 6: The contest is open to cartoonists from all over the world, excluding those who have participated or contributed to events whose aims, and objectives are unethical in this contest.

Article 7: Each cartoonist will send at least one and at most three published or not-published but not awarded cartoons.

The cartoons must be 300 DPI (at least), A4 (21 x 29.7 cm) up to A3 (29.7 x 42 cm).

Article 8: Each cartoonist will send a short biography (about 300 signs in French or English) and a photo (portrait format) together with his cartoons.

Article 9: Cartoons must be sent no later than midnight on March 31st, 2020 to the following address only: cartoonawards@conspiracywatch.info

Français

SÉLECTION DES LAURÉATS

Article 10 : Un jury composé de professionnels du dessin de presse, de la presse et/ou de représentants de la société civile, désigneront collégalement les lauréats du concours d'ici la fin du mois d'avril 2020. Le jury retiendra, au plus, un seul dessin par dessinateur. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 11 : Les dessinateurs de presse dont les dessins auront été sélectionnés seront prévenus par courriel.

Article 12 : Les noms des lauréats ainsi que leur portrait pourront être publiés sur les sites du *Mémorial de Caen* (www.memorial-caen.fr) et de *Conspiracy Watch* – l'Observatoire du conspirationnisme (www.conspiracywatch.info).

LES PRIX

Article 13 : Trois prix seront attribués. Le montant du premier prix est fixé à 3 500 euros. Le montant du deuxième prix est fixé à 2 000 euros. Le montant du troisième prix est fixé à 1 500 euros.

Article 14 : Les dessinateurs s'engagent à être joignables et à recevoir leurs prix à Paris lors d'une cérémonie qui sera organisée d'ici la fin de l'année 2020.

Article 15 : Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

En acceptant ce règlement, chaque dessinateur de presse autorise les organisateurs à fixer, reproduire et diffuser publiquement les dessins présentés lors du concours, sans compensation d'aucune sorte.

English

SELECTION OF THE WINNERS

Article 10: A jury made up of press cartoonists, the press and / or representatives of civil society, will jointly nominate the winners of the contest by the end of April 2020. The jury will retain, at most, only one cartoon per cartoonist. The jury is sovereign. No complaint will be admitted.

Article 11: The cartoonists whose artworks have been selected will be notified by email.

Article 12: The names of the winners and their portrait may be published on the sites of le *Memorial de Caen* (www.memorial-caen.fr) and *Conspiracy Watch* (www.conspiracywatch.info).

THE PRIZES

Article 13: Three prizes will be awarded.

- First prize is set at 3,500 euros.
- Second prize is set at 2,000 euros.
- Third prize is set at 1,500 euros.

Article 14: The cartoonists are committed to being reachable and receiving their awards in Paris at a ceremony to be organized by the end of 2020.

Article 15: Participation in the contest implies the acceptance and application of these rules. By accepting these rules, each cartoonist authorizes the organizers to fix, reproduce and publicly broadcast the cartoons presented during the contest, without compensation of any kind.

Français

Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier tout dessin qui ne serait pas conforme aux exigences exposées par le présent règlement.

En ce qui concerne les dessins soumis à l'appréciation du jury, les participants déclarent garantir qu'ils sont les seuls propriétaires des droits et les créateurs desdits dessins et qu'à leur connaissance, ces dessins ne contiennent aucun contenu menaçant, trompeur ou diffamatoire ni aucun matériel pouvant encourager une conduite violente.

Article 17 : Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent. Ils se réservent également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

DONNÉES PERSONNELLES

Article 18 : Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

English

Article 16: The organizers reserve the right, in their sole discretion, to disqualify any cartoon that does not comply with the requirements set out in these rules.

With respect to the cartoons submitted to the jury, the participants declare that they are the sole owners of the rights and the creators of the cartoons.

Article 17: The organizers reserve the right to interrupt the contest at any time, if the circumstances so require. They also reserve the right to decide with sovereignty any difficulties of interpretation or application of these rules.

PERSONAL DATA

Article 18: In accordance with the Act n°78-17 of January 6, 1978 on Data Processing, Data Files and Individual Liberties, the participants benefit from a right of access and rectification of the personal data concerning them.

CARTOONISTS VS CONSPIRACY

INTERNATIONAL CARTOON CONTEST
2019 - 2020